

POINTS CLES A RETENIR:

- Bien que la proposition de l'UE pour de nouvelles étiquettes de vêtements soit louable, car elle vise à dissiper la confusion des consommateurs et à encourager l'adoption d'un langage commun en matière de durabilité, on craint qu'elle utilise une méthode incomplète de calcul de l'impact environnemental de la production des vêtements et des chaussures; par conséquent les informations transmises sur les étiquettes risquent de ne pas être suffisamment exactes et précises pour les consommateurs.
- Des experts et des organisations collaborent pour sensibiliser les décideurs européens à cette question, en leur demandant de modifier la méthode d'analyse du PEF avant sa mise en œuvre.
- Nous sollicitons votre soutien pour plaider en faveur d'une modification de la méthode afin de préserver la confiance des consommateurs et garantir l'exactitude du suivi de l'impact environnemental de l'industrie du textile et de la mode.

QUELLE EST LA PROPOSITION DE L'UE CONCERNANT LES LABELS DE DURABILITE POUR LES VÊTEMENTS?

Actuellement, le langage de la durabilité manque de cohérence, en grande partie en raison de l'absence d'un langage commun et de la souplesse et du non-contrôle des règles d'étiquetage. Cela donne lieu à des discours de « greenwashing » qui créent une confusion chez les consommateurs, empêchant l'industrie de la mode et du textile d'aborder en profondeur la question de la durabilité.

Dans le cadre de ses travaux sur l'économie circulaire et la protection des consommateurs, l'UE prévoit d'instaurer un label de durabilité pour les vêtements. Bien que ses objectifs soient louables, la méthode actuelle qui sous-tend ce projet de label, appelé Empreinte environnementale du produit (PEF), est trop restrictif et ne tient pas compte de certains critères clés en matière de durabilité: par exemple, les avantages de l'utilisation de fibres renouvelables et biodégradables, les effets néfastes de la pollution microplastique et l'empreinte environnementale complète des fibres de combustibles fossiles. En tant que tel, le PEF risque d'induire les consommateurs en erreur quant à l'impact environnemental réel des produits achetés et, en fin de compte, de compromettre les objectifs de durabilité de l'UE.

1

QU'EST-CE-QUE LE PEF?

Le PEF a été proposé pour la première fois par la Commission européenne (CE) en avril 2013, dans le cadre de l'initiative « Construire un marché unique pour les produits verts ». L'accent était mis sur le développement de méthodes de calcul de l'impact des produits sur l'environnement, afin de garantir un système de mesure harmonisé et transparent et ainsi favoriser une concurrence loyale entre les produits fabriqués dans les différents États membres.

Par la suite, la CE a collaboré avec des experts du secteur et des entreprises privées pour développer une méthode permettant de traduire facilement l'impact environnemental d'un produit fini, permettant aux consommateurs de prendre des décisions éclairées au moment de l'achat. La méthode PEF utilise les données de l'analyse du cycle de vie (ACV) pour évaluer l'impact environnemental des produits. Pour en savoir plus sur l'ACV, voir les informations complémentaires à la page 9.

La CE envisage de déployer à présent la méthode PEF aux produits de l'habillement et de la chaussure. La réflexion se porte sur l'adoption de cette méthode et son caractère obligatoire. L'objectif : grâce aux labels PEF, les consommateurs prendront des décisions positives pour la planète au moment de l'achat.

EXEMPLES DE LA MANIÈRE DONT LA NOTATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL POURRAIT APPARAÎTRE SUR TOUS LES PRODUITS D'HABILLEMENT ET DE CHAUSSURES VENDUS DANS L'UE.







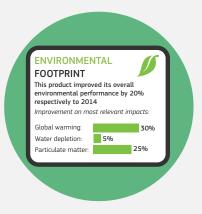
SITES INTERNET



L'ETIOUETTE « FEUX DE SIGNALISATION »



APPLICATIONS MOBILE



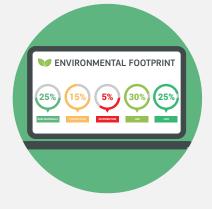
L'ETIQUETTE « EFFICACITE »



SITES EN LIGNE



FICHES D'INFORMATIONS



INFOGRAPHIES

Source: Commission Européenne

QU'EST-CE QUE LE PEF VISE A MESURER?

Le PEF vise à mesurer l'impact environnemental négatif des produits et à en informer le public. Actuellement, 16 catégories d'impact environnemental sont identifiées dans la méthode de calcul:

APPAUVRISSEMENT DE L'OZONE	TOXICITÉ POUR L'HOMME - FACTEUR CANCERIGENE	TOXICITÉ POUR L'HOMME - FACTEUR NON CANCÉRIGÈNE
ÉCO-TOXICITÉ - EAU DOUCE AQUATIQUE	PARTICULES / MATIERES INORGANIQUES RESPIRATOIRES	FORMATION PHOTOCHIMIQUE DE L'OZONE
ACIDIFICATION	EUTROPHISATION - TERRESTRE	EUTROPHISATION AQUATIQUE D'EAU DOUCE
EUTROPHISATION MARINE	UTILISATION DES TERRES	DIMINUTION DES RESSOURCES - EAU
DIMINUTION DES RESSOURCES - ENERGIE FOSSILE	DIMINUTION DES RESSOURCES - MINERAUX ET METAUX	

QU'EST-CE-QUE LE PEF NE MESURE PAS?

Certains impacts environnementaux essentiels ne sont pas inclus dans la méthode, ce qui pourrait saper la crédibilité des analyses de l'impact environnemental des produits d'habillement et de chaussure réalisées par l'UE et remettre en question leur véracité.



POLLUTION MICROPLASTIQUE



IMPACT TOTAL DES ENERGIES FOSSILES



CARACTERE RENOUVELABLE



CARACTERE RECYCLABLE & BIODEGRADABLE



DURABILITE



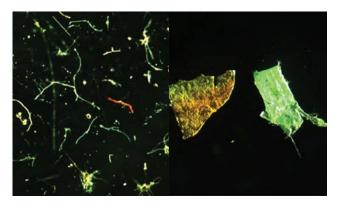
PRATIQUES DE PRODUCTION



IMPACTS SOCIAUX

QU'EST-CE-QUE LA METHODE PEF NE PREND PAS EN COMPTE?

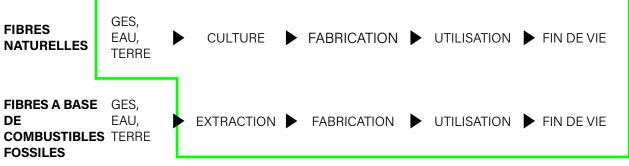
Étant donné qu'il est basé sur l'ACV, le PEF est limité par le fait qu'il se concentre uniquement sur les impacts négatifs et ne tient pas compte des impacts positifs sur l'environnement.



Fibres microplastiques (à gauche) et fragments microplastiques (à droite) provenant du plancher océanique de la mer Tyrrhénienne à une profondeur d'environ 800 mètres. Source: Textile World

1. Pollution microplastique

Les textiles synthétiques rejettent des quantités importantes de fibres microplastiques lors du lavage et de l'utilisation, libérant des microplastiques dans les environnements terrestres et marins, ainsi que dans la chaîne alimentaire humaine. Cependant, la pollution micro-plastique provenant des matériaux synthétiques n'est pas incluse dans les impacts environnementaux actuellement pris en compte dans la méthode PEF. Elle n'est donc pas notée négativement, malgré les preuves scientifiques croissantes de son impact nocif sur la santé humaine et planétaire. Des études scientifiques ont montré qu'une charge de lavage de 5 kg de tissus en polyester pouvait libérer jusqu'à 6 millions de fibres micro-plastiques. On estime que d'ici 2030, les fibres synthétiques représenteront 73 % de la production de fibres, dont 85 % en polyester.



LIMITE DU SYSTEME

Les calculs ne sont pas les mêmes pour les fibres naturelles cultivées et les fibres synthétiques extraites.

*Source: IntegrityAg IntegrityAg

2. Impacts environnementaux des combustibles fossiles

La méthode PEF ne tient pas compte de l'ensemble des incidences environnementales de la formation du pétrole brut (une ressource de base servant à la fabrication des fibres synthétiques). Le système de calcul du PEF pour les fibres synthétiques commence à l'extraction à la tête du puits, non à la formation de la matière première. En revanche, tous les impacts négatifs liés à la formation des fibres naturelles sont entièrement pris en compte, y compris les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des terres et de l'eau.

C'est au cours de la phase de formation des fibres que les les fibres textiles présentent souvent le plus gros impact sur le cycle de vie. De ce fait, la méthode de calcul actuelle du PEF accroît l'inégalité entre les produits fabriqués à partir de fibres naturelles et ceux fabriqués à partir de combustibles fossiles. Il est difficile d'appréhender et de prendre en compte l'impact environnemental de la formation du pétrole brut depuis son origine, c'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer la méthode pour permettre une comparaison équitable des différents types de fibres.

QU'EST-CE-QUE LA METHODE PEF NE PREND PAS EN COMPTE?

3. Caractère renouvelable, recyclable et biodégradable

Le caractère durable des fibres naturelles n'est pas pris en compte ou seulement de manière partielle dans la méthode PEF actuelle, tel que la possibilité de renouvellement en début de vie, des niveaux élevés de réutilisation et de recyclage au cours de la vie et la biodégradabilité en fin de vie. Les fibres naturelles sont des ressources renouvelables qui peuvent être régénérées par des systèmes vivants, par opposition à l'extraction de combustibles finis destinés à la fabrication des fibres synthétiques.

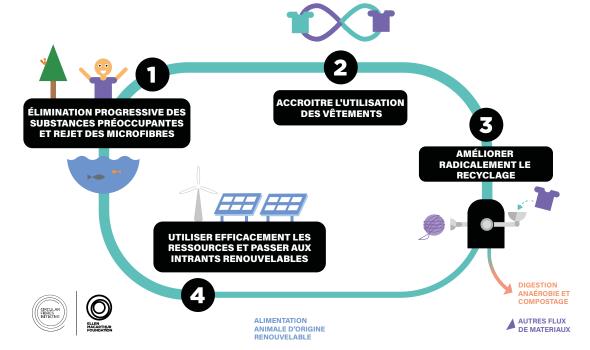
Les matières premières cultivées dans les fermes sont intrinsèquement circulaires. Elles peuvent être cultivées indéfiniment et sont biodégradables en fin de vie, restituant leurs nutriments dans le sol pour être réutilisées. Le PEF n'attribue pas de score positif pour les fibres biodégradables, tandis que les fibres non biodégradables ne sont pas pénalisées du fait qu'elles déversent en continu des déchets solides dans les décharges du monde entier et libérent des micro-plastiques dans le sol, les océans et l'air.

Cette inégalité de traitement pourrait être résolue en intégrant des paramètres qui tiennent compte de la circularité biologique dans le score global.

Une des solutions serait de combiner les indicateurs de circularité matérielle (par exemple, la Fondation Ellen MacArthur et Granta Design) avec des indicateurs de cycle de vie tels que le PEF.

4. Durabilité

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) reconnaît que, par rapport aux fibres synthétiques, les fibres naturelles, telles que la laine, ont une meilleure durabilité et des impacts environnementaux plus faibles lors de la phase d'utilisation et de fin de vie du produit. Les caractéristiques inhérentes aux vêtements en laine, notamment leur résistance aux odeurs et aux plis, font qu'ils sont lavés moins souvent que les autres types de fibres, ce qui permet d'économiser de l'eau, de l'énergie et du produit de lavage. Les lavages moins fréquents permettent de conserver l'aspect "neuf" des vêtements en laine, ce qui permet de prolonger leur durée de vie. Ce facteur important de durabilité est actuellement omis du PEF.



Une nouvelle économie textile. Source: Ellen MacArthur Foundation

QU'EST-CE-QUE LA METHODE PEF NE PREND PAS EN COMPTE?

5. Pratiques de production

Dans le cadre de la méthode PEF, les impacts des pratiques de production sont modélisés sans tenir compte de la manière dont ils sont dérivés, ce qui signifie que l'utilisation de ressources renouvelables et les pratiques de gestion durable ne sont pas prises en compte, ni encouragées. Par exemple, la méthode PEF ne valorise pas les pratiques agricoles susceptibles de réduire les impacts environnementaux, comme l'agriculture régénérative ou l'agriculture biologique dans le cas de la production de fibres naturelles, et récompensera finalement les pratiques non durables par le recours à une méthode de calcul générique.



6. Impacts sociaux

L'impact socio-économique de la production de fibres et de la fabrication de textiles n'est pas pris en compte dans la proposition actuelle d'étiquetage de la CE. Si l'objectif de l'étiquetage est d'encourager les consommateurs à acheter des vêtements plus durables et d'inciter les marques à s'approvisionner en fibres plus durables,

il convient d'examiner avec soin qui sera touché. La définition de la durabilité est une consommation qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, et parmi ces besoins, ceux des pauvres doivent être prioritaires. Cela signifie que les industries traditionnelles, locales et rurales qui soutiennent la prospérité des communautés doivent être prises en compte. Ces industries comprennent la production de laine d'alpaga, de cachemire, de soie et de coton, qui soutiennent financièrement et socialement les agriculteurs ruraux, les communautés et les chaînes d'approvisionnement régionales dans le monde entier. Les impacts sociaux de la fabrication des textiles, tels que des salaires décents et des conditions de travail adéquates, aui constituent le fondement d'une industrie de la mode et du textile profondément durable, ne sont pas non plus pris en compte par le PEF.



La culture du coton. Source: Dinesh Khanna pour la Fondation C&A

La culture des fibres naturelles assure un revenu aux communautés rurales, éloignées et pauvres, ce qui est indissociable de leur caractère durable. Le coton représente 50 % des revenus d'exportation du Bénin. Les ventes d'alpaga sont cruciales pour 46 des provinces les plus pauvres du Pérou, où 35,3 % de la population n'avait pas de revenus suffisants pour répondre à ses besoins fondamentaux en 2018. Les conseils d'achat aux consommateurs ne devraient pas se baser uniquement sur le critère de l'impact environnemental. L'impact socio-économique doit également être pris en compte dans le cadre d'un label de durabilité portant sur le vêtement et la chaussure.

LE PEF S'ALIGNE-T-IL SUR LES OBJECTIFS DE L'UE EN MATIÈRE DE DURA-BILITÉ ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE?

La Commission européenne a fait de l'industrie textile l'un des secteurs prioritaires pour permettre à l'Europe de parvenir à une économie circulaire neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. L'UE dispose de plusieurs stratégies à cet égard, notamment le Green Deal européen, le plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC) et la stratégie industrielle, et travaille actuellement sur la stratégie de l'UE pour des textiles durables.

Le Green Deal et la pléthore d'autres initiatives adoptées dans le cadre de ce programme et en parallèle de celui-ci sont bien plus axés sur la durabilité et la réduction de la pollution que les méthodes PEF initialement proposées. Elles mettent l'accent sur le besoin d'harmonisation, de simplification, de clarté et de transparence afin d'atteindre les objectifs du marché unique. En conséquence, les critères de durabilité qui sont fortement valorisés dans le PAEC de l'UE, tels

que « renouvelable », « recyclable » et «biodégradable », sont actuellement omis de la méthode PEF.

Si le PEF ne tient pas pleinement compte du caractère éminemment écologique des produits circulaires, il occultera leur véritable durabilité en se concentrant à tort, sur la réutilisation de matériaux qui sont par nature néfastes et non durables, c'est-à-dire les matériaux à base de combustibles fossiles tels que les plastiques. C'est notamment le cas si les matériaux recyclables (par exemple les bouteilles plastique) sont transformés en textiles non recyclables, qui nuisent à l'environnement lorsqu'ils sont jetés. Il existe également un danger important dans le fait d'évaluer les produits selon la quantité de "matériaux recyclés" qu'ils contiennent, sans examiner la quantité de matière non-recyclable qu'ils produisent. Une approche qui ignore ou minimise ces facteurs compromettra les objectifs fixés par la CE en matière de circularité, de recyclage, d'émissions et de pollution zéro.

Dans sa forme actuelle, la méthode PEF ne reflète pas dans sa juste mesure l'importance donnée par l'UE aux thématiques de durabilité et de circularité. Cependant, en y apportant quelques révisions, elle peut répondre aux exigences liées à l'habillement et la chaussure.



COMMENT POUVEZ-VOUS VOUS IMPLIQUER?

Nous vous invitons à nous rejoindre dans cette démarche de sensibilisation et à proposer des solutions pour aider la CE à atteindre ses objectifs dans le cadre de cette initiative d'étiquetage.

La CE est actuellement dans une phase de consultation sur les lois pertinentes à mettre en place dans l'industrie du textile et de la mode. Nous avons donc collectivement l'opportunité de soumettre des réponses dans le cadre de la consultation de la CE sur l'année 2021. Nous avons également la possibilité de sensibiliser les membres du Parlement européen qui voteront sur la proposition de loi sur l'étiquetage de la CE.

Inscrivez-vous à la lettre d'information « Make the Label Count » pour rester au courant des dernières nouvelles et des événements sur

www.makethelabelcount.org

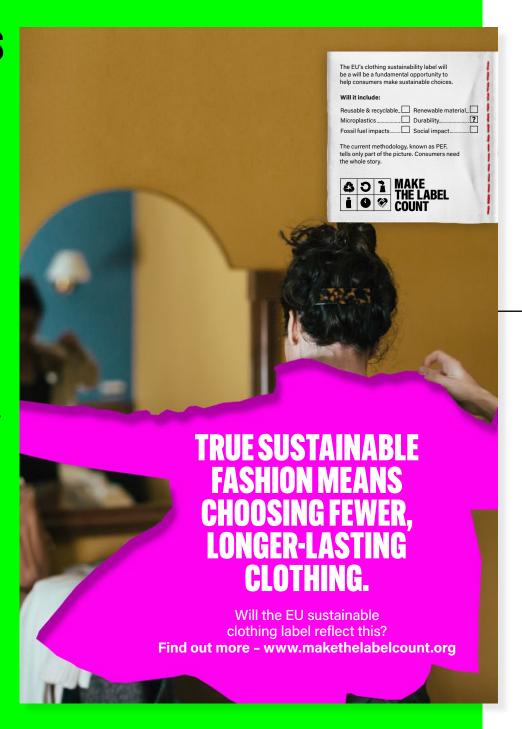
PARTAGEZ CETTE CAMPAGNE!



@MakeLabelCount



www.linkedin.com/company/ make-the-label-count #MakeTheLabelCount



CALENDRIER DE MISE EN PLACE

2021 2023

La CE prépare actuellement la proposition politique et législative concernant l'habillement et la chaussure. Cette proposition devrait être présentée au Parlement européen pour une mise au vote d'ici la fin de l'année. Prévision de déploiement de la méthode PEF sur les étiquettes.

8

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ressources utiles:



European Commission's: Product Environmental Footprint (PEF)



Was It Polyester All Along? Veronica Bates Kassatly



The Great Greenwashing Machine

Qu'est que l'ACV?

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une étude détaillée de l'impact environnemental complet d'un produit, à partir de la phase d'acquisition des matières premières et de fabrication d'un produit, d'une activité ou d'un service. Elle peut également examiner les phases d'utilisation active et de fin de vie. En général, les résultats de l'ACV sont souvent utilisés pour permettre une prise de décision éclairée et faciliter la comparaison entre différents matériaux, produits et services. Cependant, les comparaisons ne sont valables que si les analyses sont effectuées "en termes similaires" et prennent en compte les mêmes étapes de la vie pour garantir une juste équivalence entre les produits comparés.

L'analyse du cycle de vie (ACV)

QU'EST-CE QU'UN ACV??

Une analyse du cycle de vie (ACV) est une étude ou un examen détaillé de l'impact environnemental complet de la fabrication d'un produit, d'une activité ou d'un service. Elle peut également examiner les phases d'utilisation active et de fin de vie.

OBJECTIF POURSUIVI

En général, les résultats de l'ACV sont utilisés pour permettre une prise de décision éclairée et faciliter la comparaison entre différents matériaux, produits et services.

DU BERCEAU AU BERCEAU

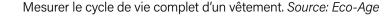
 Un type spécifique d'évaluation « du berceau au berceau » qui prend en compte la phase de fin d'utilisation, l'extraction et la production des matériaux, mais aussi le recyclage des matériaux postconsommation.

DU BERCEAU A LA PORTE DE L'USINE

- Mesure l'empreinte
 environnementale de l'extraction et
 de la phase de production des
 matériaux
- Ne tient pas compte de l'impact environnemental au-delà de la fabrication
- Les phases d'utilisation active et de fin de vie (déchet) ne sont pas prises en compte.



- Mesure l'empreinte environnementale d'un produit ou service depuis la production jusqu'à sa fin de vie
- Mesure l'empreinte environnementale du cycle de vie complet du produit ou service et intègre tous les intrants et produits à chacune des phases.



Щ

©

Cette publication ne doit être utilisée qu'à titre d'aide générale et ne remplace pas un conseil spé-cifique. Dans les limites autorisées par la loi, nous excluons toute responsabilité pour les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation des in-formations contenues dans cette publication. © Copyright 2021, International Wool Textile Organisation. GD4315_FR